

L'an deux mil vingt-trois le quatorze mars à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Associations en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

Etaients présents : POLICE Gérard, BENOIST Romain, ANGELI Stéfane, GODET Anne-Claire, ROZIER Sandrine, GEORG Fabrice, BRANCHU Sabine, Denis CANTEAU, Vincent GASTINEAU, Alexis POUPARD, et Alexandra ROUX

Absents excusés : Erol ASTARCI

Pouvoirs : Jacques Antoine TOUBLANC donne pouvoir à Mr GEORG Fabrice

Absent : LOISEAU Florian

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Stéfane ANGELI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1-OBJET : VALIDATION DE L'AVENANT AU CONTRAT ET HAUSSE DES TARIFS

Monsieur le Maire expose l'avenant de restauria dû à l'inflation actuelle,

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE l'avenant au contrat

AUTORISE Mr le Maire à signer ledit avenant

Après discussion et délibération le conseil municipal par 11 voix pour et 1 contre :

FIXE les nouveaux tarifs à compter du 1/03/2023 comme suit :

Repas réguliers = 3.55 €

Repas occasionnels = 3.98 €

2-OBJET : CENTRE ANCIEN PROTEGE – DOSSIER BEAUSSE DARMON

Le dossier de Mme BEAUSSE DARMON 1 rue du Bellay a reçu la validation de la région pour l'accord de subvention concernant les travaux de rénovation de toiture de dépendance. Le coût total des travaux s'élève à 18 894.37 € prévision d'une subvention de la région pour un montant de 3778 € et une subvention de la commune de 944 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la subvention d'un montant de 944 €

AUTORISE Mr le Maire à effectuer le paiement de la subvention.

3-OBJET : CENTRE ANCIEN PROTEGE – DOSSIER PINAUTL

Le dossier de Mr PINAULT 8 impasse du four à ban a reçu la validation de la région pour l'accord des subventions concernant les travaux changement de toiture bac acier en ardoise naturelle d'une dépendance. Le coût total des travaux s'élève à 33 590 € prévision d'une subvention de la région pour un montant de 3778 € et une subvention de la commune de 1 677.55 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la subvention d'un montant de 1 677.55 €

AUTORISE Mr le Maire à effectuer le paiement de la subvention.

4-OBJET : SIEML Signature de la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies

.VU le code de la commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7

VU le code de l'Energie,

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Considérant que le SIEML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1^{er} janvier 2024.

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune du Coudray Macouard souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIEML est coordonnateur.

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- ▶ d'autoriser Mr le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération
- ▶ d'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité
- ▶ d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte de la commune

5-OBJET : SIEML – Sécurisation P Mini Bouchet – Chemin Bas Priandeaux

VU l'article L5212-26 du CGCT

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 13/12/2022 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public

Article 1 :

La commune du Coudray Macouard par délibération du Conseil Municipal en date du 14 Mars 2023 accepte de verser une participation (pour les travaux complémentaires) pour l'opération et selon les modalités décrites dans l'avant-projet détaillé.

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Maire de la commune du Coudray Macouard

Le Comptable de sa commune du Coudray Macouard

Le Président du SIEML,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

6-OBJET : SUBVENTION REGION – DOSSIER TRAVAUX RENOVATION MAIRIE

Des travaux de rénovation Mairie vont être engagés

Il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la REGION

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Mr le Maire à déposer un dossier de subvention afin de financer les travaux de rénovation Mairie

7-OBJET : SUBVENTION REGION – DOSSIER TROTTOIRS RUE DU PUIVS VENIER ROUTE DE FONTEVRAUD

Des travaux de voie piétonne rue du puits Venier et route de Fontevraud vont être engagés

Il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la REGION

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Mr le Maire à déposer un dossier de subvention afin de financer les travaux de voie piétonne

8-OBJET : SUBVENTION REGION – DOSSIER AIRE DE LOISIRS rue du Pas d'Aubigné

Des travaux de création d'aire de loisirs vont être engagés

Il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la REGION

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Mr le Maire à déposer un dossier de subvention afin de financer les travaux de création d'aire de loisirs

9-OBJET : SUBVENTION FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT – RENOVATION MAIRIE

Des travaux de rénovation trottoirs vont être engagés

Il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fond de soutien à l'investissement

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Mr le Maire à déposer un dossier de subvention afin de financer les travaux de rénovation Mairie

10-OBJET : SUBVENTION FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT – TROTTOIRS Rue du Puits Venier route de Fontevraud

Des travaux de rénovation trottoirs vont être engagés

Il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fond de soutien à l'investissement

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Mr le Maire à déposer un dossier de subvention afin de financer les travaux de rénovation des trottoirs

11-OBJET : SUBVENTION FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT – Création Aire de Loisirs

Des travaux de création d'aire de loisirs vont être engagés

Il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fond de soutien à l'investissement

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Mr le Maire à déposer un dossier de subvention afin de financer les travaux de création d'aire de Loisirs

12-OBJET : SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT – Création Aire de Jeux

Des travaux de Création Aire de jeux vont être engagés

Il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Mr le Maire à déposer un dossier de subvention afin de financer les travaux de création Aire de jeux

13-OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 17/03/2023

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs au 17.03.2023, suite à la nomination par voie d'intégration directe de Mme LOUISA Tiphaine au grade rédacteur au Foyer Logement Le Clos des Lilas.

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le tableau ci-joint en annexe.

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Filière administrative		
Administratif	Adjoint administratif ppal 1er classe	1
	Rédacteur	2
Filière technique		
Technique	Adjoint technique	2
	Agent de Maîtrise	1
	Adjoint technique ppal 1 ^{er} classe	2
	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	2
Filière animation		
Animation	Adjoint d'animation	2
Filière sociale		
Social	Agent social ppal 1 ^{er} classe	2
	Agent social en CDD	1
	Agent territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	1

QUESTIONS DIVERSES

14-ACTION TEN – Co-financement du chantier Prée de Bron

La commune de Coudray-Macouard maintient son engagement dans le programme Territoire Engagé pour la Nature de l'Agglomération de Saumur Val de Loire aux côtés de Parc naturel régional Loire Anjou Touraine et sa volonté de restaurer le site de la Prée de Bron afin que ce dernier soit favorable à la biodiversité et bénéficie aux trames vertes et bleues du territoire.

La commune s'étant engagées dans ces projets avec l'assurance d'un financement au minimum de 80% de l'action selon le plan de financement suivant :

- Région Pays de la Loire via Contrat Nature 40 %, FEDER 40 %
et commune 20 %

Elle autorise le Parc à rechercher toutes voies de co-financement pouvant bénéficier à l'action et compléter le financement régional obtenu suite à la non-éligibilité de l'action à la programmation FEDER 21-27.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Mr le Maire à déposer les documents nécessaires auprès du PNR afin que celui-ci mette en place une recherche de co-financement

HABILITE le PNR à soumettre au Fond Vert le projet de la Prée de Bron

A/ Divers

Madame Branchu demande s'il serait possible d'installer un four micro-ondes dans la cuisine de la salle des fêtes.

Le Maire lève la séance à 21h00